Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 127 (2006)
Heft: 1-2

Rubrik: Le courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La loque européenne – Point de vue d'un lecteur inspecteur

Sous le titre *«La loque européenne – une maladie du couvain pernicieuse»*, est paru un article qui me laisse songeur, tout comme les tableaux statistiques qui l'accompagnent.

Une première «économie» a soi-disant été réalisée en supprimant les «Laissez-passer», et en prétendant responsabiliser les apiculteurs.

Dans le canton de Berne une seconde «économie» a voulu être faite en réduisant les prestations des inspecteurs et en leur fixant une durée forfaitaire imbécile, pour la visite d'un rucher.

Une troisième mesure «d'économie» en faveur de la caisse des épizooties a été envisagée lorsque le Liebefeld a proposé d'assainir un rucher en tolérant les colonies fortes mais faiblement infestées par la L.E., soit en formant un essaim artificiel (ce que je n'ai personnellement jamais respecté) alors même qu'aujourd'hui on reconnaît que *ce n'est qu'une fois que les colonies infectées ont été éliminées, les cadres brûlés, les ruches et les outils nettoyés et désinfectés et la cire des cadres de réserve fondue que le nombre de ruchers infectés a diminué...)*.

A mon humble avis, cette proposition a conduit à une confusion des assainissements regrettable.

Or, l'on sait que la loque européenne est parfois difficile à détecter (mes amis inspecteurs qui ont participé à l'assainissement de la région bernoise peuvent le confirmer) et, dans le même temps, on prétend demander aux apiculteurs de dépister la maladie *«le plus rapidement possible»*!

A mon humble avis, on fait grand cas d'une recrudescence des foyers de loque européenne, provenant essentiellement d'une région (Berne et alentours) qui n'a pas été suivie correctement par les services sanitaires de la région. **Il serait temps que l'on accorde aux inspecteurs une reconnaissance leur permettant de travailler** avant d'investir dans des recherches épidémiologiques, analyses ADN ou que sais-je encore qui permettront peut-être d'anticiper de nouveaux cas mais qui ne résoudront pas les problèmes posés par la négligence.

Si, pour ma part, j'ai jusqu'à ce jour considéré qu'il était agréable de se dévouer pour la cause apicole, j'en viens à me demander, en observant que d'autres s'ingénient à créer des conditions de travail adverses, s'il ne vaut pas mieux m'occuper dorénavant de mon propre rucher, plutôt que risquer d'importer une maladie provenant d'un rucher loqueux. J'ajoute que le désintérêt flagrant de certains vétérinaires cantonaux pour la question apicole, ne constitue pas un encouragement pour la relève de notre corporation.

Eric Marchand, inspecteur

Mots croisés

Mots croisés N° 111

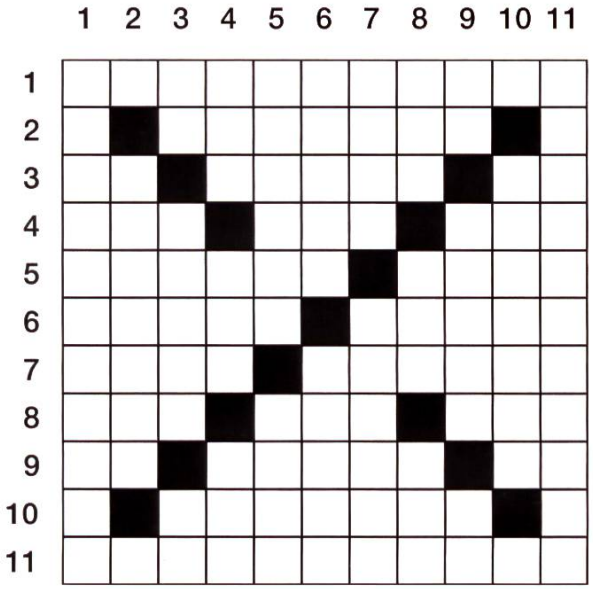

Verticalement

1. Tapisserie du 16e siècle.
2. Crevasses profondes.
3. Avant nous – De cette façon – Personnel.
4. Demi-alinéa – Coupé court – Se dit d'un pied diforme.
5. Du dos – Rusé, sans scrupules.
6. Rumeur – Système de télévision.
7. Remplissent les mers – Coiffeur.
8. Aurochs – Rebut, racaille – Monnaie de la Roumanie.
9. Plaqué en Suisse – Archipel de la Polynésie – Phonét.: lancer.
10. Offrira en hommage.
11. Action de rendre semblable.

C. Michaud

Horizontalement

1. Ensemble des ouvriers.
2. Prénom masculin.
3. Le lawrencium – Difficile à comprendre – Oui certes.
4. Epouse de Jacob – Nombre – Egal.
5. Pays gouverné par un prince musulman – Ville d'Italie sur l'Adda.
6. Lanterne – Termine.
7. Localité du Seeland – Fut assis.
8. Voyelles – Etendue désertique de cailloux – Habileté à faire qqch.
9. Coutumes – Récipient en verre – Paresseux.
10. Habitant du Sahara.
11. Jeu.

Solution du N° 110

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	S	O	P	H	I	E	L	A	M	O	N
2	A	■	V	I	B	R	A	G	E	■	U
3	I	L	■	T	E	R	C	E	■	F	M
4	N	A	F	■	R	E	E	■	R	E	M
5	T	M	E	S	E	S	■	D	O	D	U
6	O	B	T	U	S	■	R	E	G	E	L
7	F	I	E	R	■	P	A	R	E	R	A
8	F	E	E	■	P	U	S	■	R	E	I
9	I	L	■	M	O	T	O	S	■	R	R
10	C	■	M	A	R	T	I	N	A	■	E
11	E	D	U	L	C	O	R	A	N	T	S